

Envoi par courriel et télécopie : 418 948-9094  
[steveb@skypower.com](mailto:steveb@skypower.com)

Québec, le 5 juin 2006

Monsieur Steeve Boulianne  
Directeur de projet  
SKYPOWER WIND ENERGY FUND LP  
49, rue de l'Église, bureau 103  
Saint-Arsène (Québec) G0L 2K0

**Objet : *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup***

**Questions complémentaires du 5 juin**

---

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses dans les meilleurs délais compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M. Robert Demers, SNC-Lavalin inc.

p.j.

## Questions complémentaires du 5 juin transmises au promoteur (DQ8)

---

### Précisions sur les projets éoliens de SkyPower

Lors de la première séance de l'audience, SkyPower a indiqué qu'elle ne possède pas de parc éolien (DT1, p. 34). Elle a cependant précisé qu'elle participe à « 26 projets d'énergie éolienne dans 8 provinces du Canada pour un total de 5 750 MW » (DT1, p. 35).

#### Question 1

Pourriez-vous présenter la liste des 26 projets éoliens auxquels participe SkyPower dans un tableau comprenant notamment :

- l'emplacement du parc (province, région, municipalité) ;
- la date prévue d'entrée en service du parc ;
- l'état d'avancement du projet ;
- la puissance du parc ;
- le nombre d'éoliennes du parc ;
- le type de participation de SkyPower dans le projet (promoteur unique, promoteur principal, partenaire minoritaire, etc...) et son rôle.

### Précisions concernant la contribution attendue du programme d'Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉE).

À l'audience, le promoteur a affirmé que la subvention de 1 ¢ du kWh offerte par le programme EPÉE faisait partie des projections financières du projet de Terrawinds, ce qu'indique également son prospectus. Il a aussi souligné que des démarches préliminaires avaient été faites pour obtenir cette subvention (DT2, p. 26). Le prospectus précise que « *Ressources naturelles Canada a confirmé que le projet est inscrit au programme EPÉE* » (p. 54). Or, un article récent du journal Les Affaires du 20 mai 2006\* indiquait que ce programme est en révision et qu'il pourrait être aboli. L'article précisait que les fonds de la première phase de 1 000 MW du programme EPÉE avaient déjà été tous attribués.

#### Question 2

La commission demande au promoteur de lui confirmer si le projet Terrawinds fait partie des projets qui ont obtenu une subvention de la première phase du programme EPÉE. Sinon, l'obtention de cette subvention est-elle conditionnelle à la reconduction éventuelle du programme ?

\* : «*Ottawa pourrait abolir une subvention aux éoliennes*», Les Affaires, 20 mai 2006

### Précisions concernant les balises clignotantes au sommet des éoliennes

#### Question 3

Par temps clair, jusqu'à quelle distance ces balises pourraient-elles être visibles la nuit ?

### Précisions concernant les eaux de nettoyage des pales

#### Question 4

Préciser la nature des substances utilisées dans les eaux de nettoyage des pales (produits de nettoyage et de cirage) ainsi que leur concentration ou le dosage recommandé.